

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 14^e jour de mai 2014, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Assistent également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint ainsi que Messieurs Daniel Berthelot et Luc Audet, comptables.

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

142-05-14 1. Adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013

M. Daniel Berthelot, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés de la Ville de New Richmond au 31 décembre 2013.

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté que le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés de la Ville de New Richmond au 31 décembre 2013 soient acceptés tels que déposés.

2. Règlement 956-14 pourvoyant à la consolidation du déficit 2013 et les frais afférents, et pour ce faire, un règlement d'emprunt de cent quatre-vingt-un mille six cent dollars (181 600 \$), sur quinze (15) ans – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jean Cormier à l'effet que le Règlement 956-14 pourvoyant à la consolidation du déficit 2013 et les frais afférents, et pour ce faire un règlement d'emprunt de cent quatre-vingt-un mille six cent dollars (181 600 \$), sur quinze (15) ans, sera adopté à une séance ultérieure.

143-05-14 3. Règlement 957-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Logement affecté à l'opération de l'usage principal) – Adoption du premier projet

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet du Règlement 957-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Logement affecté à l'opération de l'usage principal).

Affaires du public

Plusieurs questions concernant les états financiers de la Ville et des Sociétés de son périmètre comptable ont été posées et répondues pendant la présentation des états financiers et du rapport du vérificateur.

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, la séance est levée.

Stéphane Cyr
Directeur général et greffier-adjoint

Éric Dubé
Maire